



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Alain GLADE**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
15/12/2023	15/12/2023	19	10	14	18

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain	X		
Mr ANGOSTO Richard	X		
Mme GROSJEAN-BALARD Carole	X		
Mr PONTIER Michel		X	
Mme MONMAYRAN Michèle	X		
Mr SAVIGNOL Hugues	X		
Mme LLORDEN Anne-Marie	X		
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine	X		
M. PELIZZON Philippe	X		
Mr PELLIZZARI Gérard	X		
Mme LAGATTU Laetitia		X	Mme LLORDEN Anne-Marie
Mme HAAS Valérie		X	Mme MONMAYRAN Michèle
Mr FARGES Cédric		X	Mr SOUBAYE Nicolas
Mme MARTINEZ Sonia	X		
Mr SOUBAYE Nicolas	X		
Mme MALARTRE Eloïse		X	M. PELIZZON Philippe
Mme GHILACI Marion	X		
Mr SIRET Gérard	X		
Mme MARTINEZ Francine	X		
Secrétaire de séance	Mme MARTINEZ Francine		

Délibération n°2023-12-19-07
Résultat du vote
18 pour

Objet : Décision modificative budgétaire n°1 – budget principal

Il est nécessaire de prendre une décision modificative sur le budget principal afin d'intégrer le résultat du budget EHPAD dissous le 30/05/2023 et de financer les travaux d'aménagement des berges du Dadou. Le budget annexe EHPAD présentant un excédent de fonctionnement au Compte Financier Unique arrêtés le 30 mai 2023 de 7963.49 €, il convient de l'intégrer au résultat de fonctionnement reporté du budget principal.

Il est donc demandé au conseil d'autoriser les virements et inscriptions de crédits suivants :

SECTION	FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES		RECETTES	
Chapitre / Article / Opération / Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chap 002- Résultat de fonctionnement reporté				7 963,49 €
Chap. 70 - Produits de services, du doamine et ventes Art. 70846 - Mise à disposition du personnel			7 963,49 €	
TOTAL		- €	7 963 €	7 963,49 €

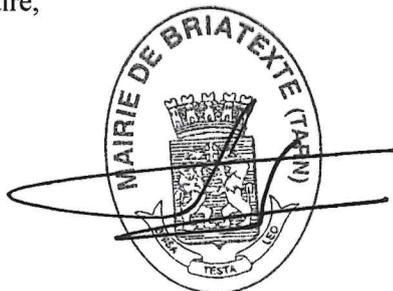
SECTION	INVESTISSEMENT			
	DEPENSES		RECETTES	
Chapitre / Article / Opération / Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chap 16 - Emprunts et dettes Art. 1641 - Emprunts Opération 269-Aménagement berges du Dadou				150 000,00 €
Chap 23 - Immobilisations en cours Art. 2313- 269-Aménagement berges du Dadou		150 000,00 €		
SOUS TOTAL	- €	150 000,00 €	- €	150 000,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- ✓ **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 au budget principal ; exercice 2023, mentionnée dans le récapitulatif ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Le secrétaire de séance

